



COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

BUREAU SYNDICAL DÉLIBÉRATIF du mercredi 14 octobre 2020

Le Bureau Syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher (PETR) s'est réuni le mercredi 14 octobre 2020, à 18h00, à Bourges, sur convocation préalable de Monsieur Alain MAZÉ, Président, adressée le 8 octobre 2020 et affichée le 8 octobre 2020. La séance est présidée par Monsieur Alain MAZÉ.

Etaient présents :

M. Alain MAZÉ
M. François DUMON
M. Bernard ROUSSEAU
Mme Irène FÉLIX
M. Bernard BAUCHER
Mme Sophie GOGUÉ
M. Jacques PESKINE
M. Franc BRETEAU
Mme Jill GAUCHER
M. Fabrice CHOLLET
M. Hugo LEFELLE
M. Pierre GROSJEAN

Président,
1^{er} Vice-Président,
2^e Vice-Président,
3^e Vice-Présidente,
4^e Vice-Président,
5^e Vice-Présidente,
7^e Vice-Président,
8^e Vice-Président,
2^e Membres du Bureau,
3^e Membre du Bureau,
4^e Membre du Bureau,
7^e Membre du Bureau,

Etaient excusés :

M. Fabrice CHABANCE
M. Yann GALUT
M. Richard BOUDET
Mme Monique LEPRAT
M. Gilles GONTHIER

6^e Vice-Président,
1^{er} Membre du Bureau,
5^e Membre du Bureau,
6^e Membre du Bureau,
8^e Membre du Bureau.

Administration :

M. Julien FONTAINHAS
M. Loïc RICHER
Mme Fanny-Marie SORCELLE
Mme Florence PERRIN

Directeur,
Responsable du pôle contractualisation,
Chef de projet de territoire,
Chargée d'Instances.

Monsieur Hugo LEFELLE est désigné secrétaire de séance.

(9 présents)

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h05 et procède à la lecture de l'ordre du jour.

1. Détermination du lieu de réunion du Bureau Syndical

Rapporteur : M. Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-11 ;

Vu la délibération n°7 du Comité Syndical du PETR Centre-Cher du 16 septembre 2020 portant délégations de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président ;

Considérant que l'article L 5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) rend applicable l'article L 5211-11 qui dispose que l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci dans l'une des Communes d'un EPCI membre.

Le Bureau Syndical peut donc se réunir au siège du PETR Centre-Cher mais aussi dans un lieu choisis par celui-ci dans l'une des Communes d'un EPCI membre.

Monsieur Alain MAZÉ, rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de garder le lieu habituel des séances du Bureau Syndical au siège du PETR Centre-Cher, 23-31- Boulevard Foch à Bourges ;
- d'autoriser M. le Président à proposer un lieu alternatif en cas de circonstances exceptionnelles, notamment afin de respecter les règles de distanciation sociale dans le cadre de l'épidémie de COVID*19. Ce lieu alternatif devra se situer dans le périmètre du PETR Centre-Cher et il devra être précisé dans la convocation ; envoyée au moins 5 jours francs avant la séance.

Arrivée de Monsieur BAUCHER et de Mme GAUCHER

(11 présents)

2. Mise à la réforme des biens des Syndicats Mixtes du Pays de Bourges et du Pays de Vierzon

Rapporteur : M. Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°7 du Comité Syndical du PETR Centre-Cher du 16 septembre 2020 portant délégations de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président ;

Considérant que toute collectivité dispose d'un patrimoine constitué par l'acquisition de biens à caractère mobilier ou immobilier lui permettant d'assurer son fonctionnement et d'accomplir les missions qui lui sont fixées.

Suite à la dissolution des deux syndicats mixtes de pays et au transfert de leurs actifs au PETR, il convient de mettre à jour l'inventaire du PETR Centre-Cher.

Pour cela, il est nécessaire de prévoir des sorties de biens de l'inventaire, notamment en ce qui concerne les Syndicats Mixtes du Pays de Bourges et du Pays de Vierzon. En effet, divers matériels des Syndicats sont obsolètes et doivent donc être réformés.

La mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction ou mise hors service d'une immobilisation. La réforme peut résulter de la volonté de l'ordonnateur (mise au rebut, bien obsolète) ou d'un évènement externe (incendie, dégradation, vol, etc...).

Outre la tenue de l'inventaire par le PETR Centre-Cher, le trésorier municipal est responsable des enregistrements et de la mise à jour de l'actif de la collectivité.

1- La liste des biens qu'il vous est proposé de réformer du fait de leur état est la suivante en ce qui concerne l'inventaire du Syndicat Mixte du Pays de Bourges :

Compte	Date d'acquisition	N° inventaire	Objet	Valeur brute (€)	Valeur nette comptable (€)	Motif
2051	14/11/2011	2011/03	cession droit d'utilisation + formation + maintenance	1485,43	0	Bien obsolète
2051	15/12/2014	2014/2	Licence Microsoft office 2013 - Ordi portable (2014-1)	240,00	0	Bien obsolète
2051	28/04/2016	2016/1	Licence Windows 7 édition professionnelle	475,00	0	Bien obsolète
2182	31/12/2004	2004/04	Kangoo Le Routard	12602,47	0	Bien obsolète
2183	31/12/2002	2002/materiel/2	Mobilier	822,88	822,88	Bien obsolète
2183	31/12/2002	2002/materiel/4	Mobilier	560,45	560,45	Bien obsolète
2183	31/12/2003	2003/04	1 bureau /1 armoire basse/ 1ext t	1634,21	1634,21	Bien obsolète
2183	31/01/2006	2006/04	Ordinateur accueil	2567,84	2567,84	Bien obsolète
2183	15/02/2006	2006/05	1 écran 2 imprimantes 1 téléphone	639,76	639,76	Bien obsolète
2183	08/03/2007	2007/01	Ordinateur ASUS + écran LG	1200,00	1200,00	Bien obsolète
2183	16/07/2007	2007/03	Ordinateur portable	1500,93	1500,93	Bien obsolète
2183	16/12/2009	2009/03	1 ordinateur - Communication	1520,29	1520,29	Bien obsolète
2183	02/12/2011	2011/04	Ecran ordinateur 24" 16/10 avec webcam	262,78	0	Bien obsolète
2183	18/10/2013	2013/1	Standard téléphonique + 4 postes internes	2622,66	0	Bien obsolète
2183	15/12/2014	2014/1	Ordinateur portable TOSHIBA (+licence en 2051 - 2014/2)	795,60	0	Bien obsolète
2184	01/01/2004	1998/13	1 bureau/1armoire/ 1 chaise /1table	3201,43	0	Bien obsolète
2184	31/12/1998	1998/14	1 plan complet/ 1 armoire Hte	1507,60	1507,60	Bien obsolète
2184	31/12/2003	2003/05	2 tables/ 4 chaises	180,38	180,38	Bien obsolète
2184	31/12/2004	2004/06	1 plan compact	304,26	304,26	Bien obsolète
2188	31/12/1998	1998/03	1 écran	693,13	693,13	Bien obsolète
2188	31/12/1999	1999/01	14 grilles d'exposition	949,24	949,24	Bien obsolète
2188	31/12/2003	2003/06	1 réfrigérateur	149,99	149,99	Bien obsolète

2- La liste des biens qu'il vous est proposé de réformer du fait de leur état est la suivante en ce qui concerne l'inventaire du Syndicat Mixte du Pays de Vierzou :

Compte	Date d'acquisition	N° inventaire	Objet	Valeur brute (€)	Valeur nette comptable (€)	Motif
2031	21/10/2009	20310001	Frais études « Cité du son »	93 396,12	9 339,61	Bien obsolète
2031	07/07/2014	20310007	Diagnostic Etude stratégie développement économique	51 930,00	10 386,00	Bien obsolète
2051	23/12/2009	20510001	Site internet	7 176,00	0	Bien obsolète
2051	01/09/2010	20510002	Création site internet Idweb	2 152,80	0	Bien obsolète
2051	31/05/2013	20510003	Logiciel Ged Compta CERIG (démat)	1 196,00	0	Bien obsolète
2158	31/12/2004	19980023	Extincteurs	249,25	0	Bien obsolète
2181	31/12/2007	REGIE 20070010	Chariots de table	600,00	0	Bien obsolète
2181	05/11/2008	2008001	1 Autocomutateur téléphonique Alcatel	3 516,24	0	Bien obsolète
2181	06/11/2009	2009008	1 Vitrine extérieure	255,94	0	Bien obsolète
2181	23/06/2015	21810004	Eclairage bureau Leader (MCP Vierzou)	1 726,80	346,80	Bien obsolète
2181	23/06/2015	21810005	Câblage réseau	2 890,20	578,20	Bien obsolète
2181	07/07/2017	21810006	Travaux réseaux wifi filaire (MCP Vierzou)	3 336,00	1 334,00	Bien obsolète
2183	31/12/2004	19980015	1 imprimante couleur	414,95	0	Bien obsolète
2183	31/12/2004	19980016	Matériel informatique	7 020,80	0	Bien obsolète
2183	21/12/2004	20000047	Logiciel de comptabilité	2 406,74	0	Bien obsolète
2183	14/11/2007	20070048	Structure visual reel	1 234,87	0	Bien obsolète
2183	21/03/2007	20070050	Ordinateur portable	1 398,12	0	Bien obsolète
2183	23/10/2008	2008003	Poste informatique	416,25	0	Bien obsolète
2183	18/03/2008	2008005	Ordinateur portable	1 686,12	0	Bien obsolète
2183	16/04/2009	2009009	PC portable TOSHIBA	1 498,27	0	Bien obsolète
2183	25/08/2009	2009010	Vidéo projecteur Toshiba	1 399,00	0	Bien obsolète

Compte	Date d'acquisition	N° inventaire	Objet	Valeur brute (€)	Valeur nette comptable (€)	Motif
2183	26/03/2010	2010001	Cisco Small Business NSS4100 1TO	2 118,12	0	Bien obsolète
2183	10/06/2010	21830002	Serveur Proliant DL360G6	6 099,60	0	Bien obsolète
2183	31/12/2013	21830003	Ecran plat boutique	224,90	0,02	Bien obsolète
2183	05/12/2011	21830009	Poste informatique	1 303,64	0	Bien obsolète
2183	18/11/2014	21830013	Onduleur montage Rack	849,60	0	Bien obsolète
2188	31/12/2004	20020074	Achat poste informatique	1 988,85	0	Bien obsolète
2188	31/12/2004	20030079	Achat vidéo projecteur	1 925,56	0	Bien obsolète
2188	23/02/2005	20050097	Mission assistance maîtrise ouvrage	4 018,56	0	Bien obsolète
2188	06/04/2005	20050098	Mission assistance maîtrise ouvrage	20 571,20	0	Bien obsolète
2188	16/11/2005	20050100	Portable pro 6100X select	2 300,00	0	Bien obsolète
2188	18/10/2016	90004708711012	Arbre à palabre	1 020,00	408,00	Bien obsolète
275	02/11/2011	Caution nouveau local SMPV	Caution nouveau local SMPV	900,00	0	Bien obsolète

Monsieur Alain MAZÉ, rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

**DECIDE
à l'unanimité**

- de prononcer la mise à la réforme des biens listés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à transmettre à la trésorerie municipale de Bourges tous certificats administratifs et documents relatifs à la tenue de l'inventaire.

3. Présentation des projets au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 « PETR Centre-Cher »

Rapporteur : M. Alain MAZÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 20 décembre 2018 constatant la transformation du SIRDAB en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2020-0959 du 3 août 2020 portant modification des statuts du pôle d'équilibre territorial et rural Centre-Cher ;

Vu la délibération n°7 du Comité Syndical du PETR Centre-Cher du 16 septembre 2020 portant délégations de pouvoir du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président ;

Vu la délibération n°2 du Bureau syndical du 20 Novembre 2019 « Présentation des projets au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2018-2024 « Pays de Bourges et de Vierzon » ;

1. Liste des projets à étudier par porteur :

- Francis GITTON –Etrechy - acquisition d'un vibroculteur ;
- EARL LYKO MEUNIER - laboratoire de transformation de produits laitiers à Vignoux-sur-Barangeon ;
- Animation/fonctionnement de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de Vierzon Berry Sologne ;
- Commune des Aix d'Angillon – Aménagement du centre bourg ;
- Office Public de l'Habitat (OPH) Val de Berry – construction de 14 logements (9 PLUS et 5 PLAI) à Avord ;
- SA HLM France Loire - construction de 15 logements locatifs- lotissements le Perdrier 3 à Vierzon ;
- SA HLM France Loire - construction de 10 logements individuels (7 PLUS et 3 PLAI) à Saint-Florent-sur-Cher ;
- OPH Val de Berry - NPRU Vierzon – Ancienne école des Forges –Acquisition amélioration de 5 logements ;
- PETR Centre-Cher : animation du programme d'actions de la TVB ;
- Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry - Réhabilitation thermique gîte intercommunal la Feuillarderie.

Monsieur Alain MAZÉ, rapporteur entendu, le Bureau Syndical après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- de valider le soutien au projet « acquisition d'un vibroculteur », présenté par Francis GITTON, au titre du CRST « PETR Centre-Cher», par une subvention de 7 300 euros (cadre de référence 4 « Agriculture Biologique ») ;
- de valider le soutien au projet « Création d'un laboratoire de transformation de produits laitiers à Vignoux-sur-Barangeon», présenté par l'EARL LYKO MEUNIER, au titre du CRST « PETR Centre-Cher», par une subvention de 20 800 euros (cadre de référence 4 « Agriculture Biologique ») ;
- de valider le soutien au projet « Constitution d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)», présenté par l'association Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Berry Vierzon Sologne, au titre du CRST « PETR Centre-Cher», par une subvention de 17 200 euros (cadre de référence 15-1 « Projets locaux de santé ») ;
- de valider le soutien au projet «Aménagement du centre bourg des Aix d'Angillon», présenté par la Commune des Aix d'Angillon, au titre du CRST « PETR Centre-Cher», par une subvention de 137 400 euros (cadre de référence 23 « Aménagement d'espaces publics ») ;
- de valider le soutien au projet Construction de 14 logements locatifs sociaux individuels avec garage attenant à Avord », présenté par l' OPH Val de Berry, au titre du CRST « PETR Centre-Cher», par une subvention de 43 000 euros (cadre de référence 03 « Construction neuve ») ;
- de valider le soutien au projet « Construction de 15 logements locatifs- lotissements le Perdrier 3 à Vierzon», présenté par la SA d'HLM France Loire, au titre du CRST « PETR Centre-Cher», par une subvention de 31 000 euros (cadre de référence 03 « Construction neuve ») ;
- de valider le soutien au projet « NPRU Vierzon – Ancienne école des Forges – Acquisition amélioration de 5 logements», présenté par l'OPH Val de Berry, au titre du CRST « PETR Centre-Cher», par une subvention de 140 100 euros (cadre de référence 29 « Rénovation urbaine ») ;
- de valider le soutien au projet « Animation de la TVB SCOT Bourges/Vierzon du PETR Centre-Cher (2^{ème} année)», présenté par le PETR Centre-Cher, au titre du CRST « PETR Centre-Cher», par une subvention de 13 700 euros (cadre de référence 31 « Trame Verte et Bleue ») ;

- de valider le soutien au projet de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry relatif à la rénovation thermique de la salle de restauration du gîte de groupes de la Feuillarderie à Vouzeron, au titre du CRST « PETR Centre-Cher » 2018-2024, par une subvention de 51 200 euros (cadre de référence 35 « Plan isolation des bâtiments publics ») ;
- de répondre par courrier pour valider un accord de principe, dans l'attente d'avoir un dossier complet, pour le projet « Construction de 10 logements locatifs au sein de la ZAC du « Bois d'Argent » à Saint-Florent-sur-Cher », présenté par la SA HLM France Loire, au titre du CRST « PETR Centre-Cher ».

Arrivée de Madame FÉLIX

(12 présents)

4. CRST 2018-2024 – Plan de relance proposé par le Conseil Régional Centre-Val de Loire

Les Membres du Bureau décident de surseoir à étudier ce point. Il sera inscrit à l'ordre du jour d'un Bureau ultérieur.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18h50.

Fait à Bourges le 15 octobre 2020



Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur Publication ou de leur notification.